

**PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 23 septembre 2021, à 18h30, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, Maire
- Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 18h32.

2021-09-CMD312 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

2 ADMINISTRATION

2.1 Équipe Laurence – Projet 610004, chemin du Lac Bois-Franc – Annulation de l'appel d'offres

3 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-09-CMD313 ÉQUIPE LAURENCE – PROJET 61004, CHEMIN DU LAC BOIS-FRANC – ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-CMD163 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021, concernant l'offre de service # 610004, de la firme Équipe Laurence pour effectuer le pavage du chemin du Lac Bois-Franc;

CONSIDÉRANT que le conseil attendra au printemps pour relancer les soumissions vers un programme qui supportera davantage les coûts de ce projet pour les travaux prévus sur le chemin du Lac Bois-Franc;

CONSIDÉRANT que l'Équipe Laurence doit procéder à l'annulation de l'appel d'offres sur le site du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'annulation de l'appel d'offres par l'Équipe Laurence.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD314 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 18h34.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière